



## DOSSIER DE SOINS DU RÉSEAU (DSR) - MODE D'EMPLOI

### Objet :

*Le DSR est un outil personnalisé, unitaire, utilisable par tous et vers tous au sein du réseau et reprenant les soins dans toutes leurs dimensions (éducative, préventive, curative, palliative, relationnelle, de réhabilitation et de maintenance) qu'ils soient du rôle propre ou prescrits par les médecins de ville ou hospitalier.*

*Il est le support commun du projet de soins entre le patient et les professionnels de santé qui gravitent autour de lui, afin de tout mettre en œuvre pour que le patient puisse bénéficier d'une prise en charge globale optimale.*

*Le DSR est un élément essentiel de traçabilité et de certification des soins .Il possède une valeur juridique.*

### Consignes et divers rappels

*Nous avons ordonné chaque page du DSR, articulé autour de six grands axes*

- *Recueil d'informations et d'évaluation*
- *Médecin(s) Infirmiers(ères) et Traitements*
- *Transmissions IDE*
- *Surveillances*
- *Liaisons*

*Toute fiche doit être identifiée au nom, prénom, date de naissance du patient, mois et année en cours.*

*Tout professionnel de santé doit être identifiable par son paraphe dans le but de valider ses interventions (cf. Fiche n°:I verso).*

*L'utilisation d'un stylo encre, crayon à papier, ou correcteur est proscrite.*

*Le DSR reste au domicile du patient pendant la durée des soins, et n'est consultable que par les personnes habilitées par le patient. L'infirmier(ère) doit contribuer à sa confidentialité.*

*L'infirmier(e) libéral est dépositaire du DSR et l'archive à la fin de la prise en charge. Celui-ci reste consultable à tout moment puisqu'il constitue un document légal pouvant servir de preuve devant les tribunaux.*

*Art3 du décret de compétence n° 2002-194 du 11 février 2002 : « l'infirmière est chargée de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers ».*